

# COMPTE-RENDU DE SEANCE

**DU 26 octobre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six octobre à 19h00, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Madame Béatrice MOTHRÉ, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 22 octobre 2021.

**Présents :** Mme MOTHRÉ, M. LALAURIE, Mme DUTERTRE, M. FANDARD, Mme BARONI, M. MARC, Mme GUERET, Mme HEUZÉ, M. CEDILLE

**Excusés :** Mme SAUTREAU, M. BELZIX, M. SALVAN

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme DAGORNE a donné pouvoir à Mme MOTHRÉ, M. DORÉ a donné pouvoir à Mme HEUZÉ

**Absent :** M. FAIRISE

Mme le Maire ouvre la séance à 19h00.

## **I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Sylvaine Dutertre est désignée comme secrétaire de séance.

## **II – APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu du 28 septembre 2021 est approuvé à la majorité (2 Contre M. Doré, Mme Heuzé, 11 Pour)

## **III – PROJET D'AMENAGEMENT DU PETIT PATRIMOINE RURAL**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre d'un projet d'aménagement du petit patrimoine rural, des réunions en partenariat avec le Département se sont tenues avec des visites sur place.

Initiatives 77 devaient nous remettre les devis pour cette réunion de Conseil puisque la commission d'attribution des subventions doit se tenir les 2 ou 3 novembre.

Or, après plusieurs relances (Tél – Mails) nous n'avons pas reçu ces devis afin de délibérer ce soir.

Le petit patrimoine rural concerné est :

- Réfection du lavoir de la Coudre
- Réfection du lavoir Massoury
- Réfection du Puits bas rue de la Vallée
- Réfection petit pont de bois chemin des vaches (la Coudre)

*Pour faire suite au message reçu du Département lundi soir « ... si les devis sont reçus après votre Conseil Municipal, vous pourrez néanmoins nous envoyer le dernier, avec devis et descriptif des travaux, sans votre délibération, en vous engageant par courrier à prendre cette délibération au prochain Conseil ; »*

Madame le Maire retire ce point à l'ordre du jour et fera un courrier au Département pour reporter cette délibération. Cependant, il nous faut avoir une connaissance totale des montants des travaux, des subventions possibles et du choix de la commission travaux, ce qui sera notifié dans le courrier

d'engagement.

#### **IV – DECISION MODIFICATIVE**

Afin de régulariser l'admission en non-valeur d'un montant de 45 € voté lors du Conseil Municipal du 28 septembre, il convient de prendre une décision modificative :

##### Dépense :

|              |                                    |        |
|--------------|------------------------------------|--------|
| Chapitre 011 | Charges à caractère générale       |        |
| Compte 6188  | Autres frais divers                | - 45 € |
| Chapitre 65  | Autres charges de gestion courante |        |
| Compte 6541  | Créances admises en non-valeur     | + 45 € |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ACCEPTTE cette décision modificative**

#### **V – CONVENTION SOCLE NUMERIQUE**

Cette convention fait suite à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires et pour lequel la commune a déposé un dossier en ligne qui a été accepté. Cette convention s'intègre plus largement dans la politique de rétablissement de la continuité pédagogique et de soutien de la transformation numérique de l'enseignement dans le cadre du Plan de relance économique de la France de 2020-2022.

La convention est établie entre l'Académie de Créteil et la Commune.

##### Projet :

#### **2 Tableaux numériques interactifs + PC Portable**

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| Coût total commune (TTC)      | 8 959 € |
| dont subvention Etat demandée | 6 079 € |

|  |         |
|--|---------|
| Coût total commune (TTC) sur le volet équipement | 7 999 € |
| dont subvention Etat demandée                    | 5 599 € |

Soit un taux de subventionnement sur ce volet de 70 %

|                               |       |
|-------------------------------|-------|
| Coût total commune (TTC)      | 960 € |
| dont subvention Etat demandée | 480 € |

Soit un taux de subventionnement sur ce volet de 50 %

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE Madame le Maire à signer la convention**

## VI – INFORMATIONS DIVERSES

**Comité des Fêtes** tient à remercier vivement la Municipalité pour son implication dans le report de la date du vide grenier, ce qui a permis d'avoir une belle animation dans le village. Exposants et visiteurs ravis.

**Commémoration du 11 novembre** : Messe à 8 h 45 suivi des discours et dépôts de gerbes aux monuments aux morts et cimetière

**Déploiement de la fibre – zones blanches** : Visio a eu lieu ce même après midi, afin d'étudier les zones blanches sur Fontaine et les hameaux.

Reste 3 prises isolées techniquement à une distance importante du réseau mais prévu au développement initial

1 prise n'a pas été prévue initialement et ne sera déployée.

+99% sera donc réalisé sur notre territoire.

**Sécurité - Réseaux sociaux** : je veux pousser un coup de G... concernant la page communautaire de Fontaine le Port ou encore les réseaux sociaux et dénoncer les messages soit imbéciles qui y paraissent soit les informations qui se verraient être URGENTES à communiquer aux services de Police pour la sécurité de chacun.

Je veux parler d'un post en date du 20 septembre qui m'a été signalé et transmis sur un individu en camionnette blanche qui " importunait " et insistant auprès des jeunes filles – sur le RD bord de seine, ce message se terminait ainsi " soyez vigilants, on ne sait jamais ...

**Mais quelle irresponsabilité de la part de cette soi disante adulte,**

**Lui faut-il attendre un enlèvement d'enfant pour agir ? pour informer la police ou la Mairie ou cela se déroule ?** Cette personne (même description) a abordé à plusieurs reprises des jeunes filles, l'une d'elle est de suite venue en Mairie pour donner l'information qui fut immédiatement remontée aux services de Police.

Concernant la page communautaire de Fontaine le Port, qui semble être une page Municipale est une page créée par S Patrigeon et Nicolas Cedille demande qu'il soit contacté pour l'informer de sa responsabilité sur la teneur des informations diffusées.

La séance est levée à 19h55.



Le Maire,

Béatrice Mothré

